Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201839-20231219-D20231226-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023 Publication : 27/12/2023

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2023-D064 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la difficulté de recrutement du personnel pour le poste d'agent tecnhique en restauration collective,

Vu le besoin de remplacement pendant les periodes de formations de l'agent d'animation,

Vu les remplacements éffectués précedement,

Vu qu'il est necessaire de palier aux absences, prévus ou non prévus, de ces agents,

DECIDE

Article n° 1 : L'Association ATRE CHANTIERS, dont le siège social est situé à Château du Loir - 72500 Montval-sur-Loir - 38 route de château du Loir - est retenue pour la mise à disposition de personel pour les remplacements suivants :

- Agent de restauration
- Aide de cuisine
- Entretiens des locaux
- Agent polyvalent d'animation
- Périscolaire.

Article n° 2 : Le coût unitaire de cette mise à disposition est de 21€ de l'heure à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. La facturation s'établie en fonction des heures réels effectuées par l'agent de remplacement.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 19/12/2023

Le Maire,

Monique TROTIN